

Maghreb : Emigration, Immigration, Migration de transit ?

Les relations internationales privilégient la circulation des marchandises et des capitaux et entravent la libre circulation des personnes. Les politiques migratoires, des pays européens notamment, reposent sur une conception qui découpe le monde entre pays d'immigration (Nord) et d'émigration (sud). En fonction de ce découpage, les dispositifs politiques, administratifs et policiers mis en place dans les pays du Nord ne risquent-ils pas de transformer les Etats situés à leur périphérie (Maghreb, Turquie, Mexique...) en zone à la fois d'émigration, de transit de la migration internationale et d'immigration? Cette question pourrait paraître inappropriée tenant compte d'une part, de l'histoire migratoire récente des pays du Maghreb et d'autre part de l'arrivée dans les prochaines années des plus gros effectifs de population dans les tranches d'âges qui présentent une forte propension à migrer. C'est une hypothèse pourtant plausible si deux éléments importants de la conjoncture internationale étaient pris en compte. Le premier concerne la politique européenne de blocage des flux migratoires qui ont donné naissance à une migration clandestine de plus en plus importante dont une partie provient d'Afrique subsaharienne et transite par les pays du Maghreb. Le second est lié à la déréglementation des marchés du travail, en Algérie notamment. Malgré le fort taux de chômage, cette déréglementation peut favoriser l'accès à des emplois (dans les BTP en particulier) des immigrés africains en transit. La séparation entre pays d'émigration et d'immigration pourrait-elle, par la force des choses, devenir inopérante dans un proche avenir?

Fort potentiel migratoire au Maghreb

La population maghrébine immigrée en Europe est évaluée à 2,5 millions de personnes (1,8 millions en 1981). Sur le plan de la répartition géographique près de 2 Maghrébins immigrés en Europe sur 3 résident en France. Comparés aux chiffres de 1981 (78,4 % de Maghrébins résidaient en France) on constate une diversification croissante des zones de destination avec des projets migratoires qui intègrent de plus en plus des zones non européennes (USA et Canada) notamment à la faveur d'une seconde migration des diplômés. Les chiffres reflètent des situations différentes selon les pays de départ ; les Marocains sont les premiers à s'être engagé dans la diversification des pays de destination, 1 Marocain sur 2 seulement réside en France (ils étaient 2 sur 3 en 1981) ; Cette diversification est plus tardive et moins importante pour les Tunisiens 74,2 % (77,7% en 1981) et surtout les Algériens 91,6 % (96,5 % en 1981) (Tableau 1). Les derniers chiffres publiés par la communauté européenne montrent une accentuation de cette diversification (88,3 % d'émigrés algériens, 42,7% de Marocains et 63,2 % d'émigrés tunisiens vivent en France, Eurostat, 2002)

En réalité, sur les 5 pays du Maghreb, seuls l'Algérie, le Maroc et la Tunisie génèrent des flux migratoires vers l'extérieur, l'Europe principalement. Les 2 autres pays (la Libye et la Mauritanie) ont une faible population émigrée (Tableau 1). Les statistiques européennes mentionnent rarement des immigrés originaires de ces 2 pays. Ces derniers présentent cependant des situations fort différentes ; en effet, la Libye est un pays d'immigration qui reçoit les travailleurs des pays voisins (principalement de Tunisie 56 400 en 1994 et d'Egypte, 6 000 algériens travaillent en Libye) mais aussi d'Afrique subsaharienne. La situation libyenne n'est pas inédite, les autres pays du Maghreb ont été des pays d'immigration pendant le 19^e et la première moitié du 20^e siècle. Alors que la Mauritanie, pour sa part, présente une organisation économique et sociale (tribale, pastorale et communautaire) peu favorable aux

migrations en dehors de l'espace formé par ce pays et ses voisins (Mali et Sénégal). La dislocation possible des structures traditionnelles dans ce dernier pays ne manquerait pas de générer des flux migratoires proportionnellement plus importants, mais réduits eu égard à la dimension démographique de ce pays (2,7 millions d'habitants en 2001).

En 2001, Le Maghreb présente une population de près de 80 millions d'habitants et couvre un territoire de 5 784 000 km². Sa population a été multipliée par 3,4 en un demi-siècle et les projections pour 2025 l'estiment à près de 110 millions (Attané & Coubage, 2001). Cependant, l'explosion démographique du milieu du siècle dernier semble aujourd'hui en phase terminale ; en dehors de la Mauritanie dont le taux de fécondité est de 3,4 enfants par femme, (Tableau 2) l'ensemble des pays du Maghreb connaissent un net recul de leur fécondité (7 à 8 enfants par femme en 1970 contre moins de 3 enfants par femme en 2001 ; 2,1 enfants par femme en Tunisie). Cette baisse de la fécondité et de la natalité qui en découle met les pays du Maghreb dans une situation démographique particulière (Fargues, 2000) ; les personnes âgées de 20 à 40 ans seront particulièrement nombreuses, elles auront moins d'enfants et moins de personnes âgées à charge, mais connaîtront une forte concurrence sur le marché du travail et une mobilité plus grande entraînant un fort potentiel migratoire.

Tableau 1 : Répartition par pays des populations du Maghreb immigrées en Europe

Pays	Algérie	Maroc	Tunisie	Libye	Mauritanie	total	Année
France*	685 558	725 782	260 622		6 632	1 678 594	1999
Italie	9 985	147 783	50 647	682	618	209 715	1999
Espagne	7 043	140 896	536	147	1 045	149 667	1999
Allemagne	17 641	82 748	24 549	2 370	524	127 832	1999
Belgique	8 452	125 082	4 243	110	81	137 968	1998
Pays Bas	1 094	128 584	1 442	509	14 398	146 027	1999
Grande Bretagne	14 152	11 233	2 927	7 224		35 536	1999
Scandinavie	7 44	6 230	1 078	286	45	8 383	1999
Suisse	2 923	5 003	3 823	368	34	12 151	1999
Autriche	135	238	839	193	1	1 406	1999
Grèce	216	444	336	632	14	1 642	1999
Total	747 943	1 374 023	351 042	12 521	23 392	2 508 921	1999

Sources : Institut de statistiques des pays d'Europe et de la commission Européenne des affaires sociales * les chiffres intègrent les Français par acquisition originaire des différents pays du Maghreb ; Les chiffres n'intègrent pas les 120 000 Marocains, les 11 000 tunisiens et les 8000 algériens qui ont acquis la nationalité des pays d'accueil (en dehors de la France) de 1985 à 1999.

Tableau 2 : Evolution démographique des différents pays du Maghreb

	Algérie		Maroc		Tunisie		Mauritanie		Libye		
	1950	2001	1950	2001	1950	2001	1950	2001	1950	2001	
Population totale (en milliers)	8753	31000	8953	29200	3530	9700	781	2700	1029	5200	
Espérance de vie	H	42,1	68,00	41,9	67	42,7	70	32,00	49	41,9	73
	F	44,2	70,00	44,0	71	44,7	74	35,00	52	43,9	77
Taux de croissance %°	27,1	19	27,4	20	23,9	13	20,6	28	25,5	24	
ISF**	> 6	2,7	> 6	2,6	> 6	2,1	> 6	3,4	> 6	2,9	

Sources : Population et société et statistiques des Nations unies ; ** Fargues, 2000

L'Algérie et le Maroc ont un volume de population d'une trentaine de millions d'habitants chacun et possèdent les plus importantes populations émigrées ; ces deux pays ont des comportements démographiques voisins (Tableau 2). Ils ont potentiel migratoire important. En effet, entre 2000 et 2010, la population algérienne âgée de 20-40 ans évoluera

de 10,1 à 12,8 millions ; elle sera de 13,7 millions en 2020 (tableau 3). En 2010, ces tranches d'âges représenteront 36,6 % de la population totale et ne seront plus que 34,2% en 2020. Il faudra attendre 2025 pour enregistrer un recul à 13,0 millions et une proportion de 30,1 % de la population totale, voisine de celle qui existait en 2000. La population marocaine connaîtra une évolution similaire. Un Marocain sur 3 sera dans cette tranche d'âge ; Les 20-40 ans représentent naturellement la tranche d'âge des candidats potentiels à la migration, c'est-à-dire des individus susceptibles d'élaborer un projet migratoire (concrétisable ou non)

Tableau 3 : Evolution de la population âgée de 20 à 40 ans selon le pays et le sexe

Pays	2000		2010		2020	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Algérie	5153000	4985000	6528000	6252000	6990000	6670000
Maroc	4637000	4874000	5914000	5891000	6095000	5917000
Tunisie	1671000	1634000	1971000	1895000	1934000	1866000
Total	11461000	11493000	14413000	14038000	15019000	14453000

Sources : Courbage & Attané, 2001

Entre 2000 et 2010, la croissance de cette tranche de la population sera supérieure à celle de la création probable d'emploi. L'emploi global offert en Algérie se situe en l'an 2000 à près de 6,2 millions (15 millions dans les trois pays), au rythme de la création d'emploi de la dernière décennie (150 000 en Algérie et 400 000 emplois par an pour les trois pays) il sera en 2010 de l'ordre de 7,5 millions, alors que la population des 20-40 ans sera à cette date de l'ordre de 12,8 millions. Dans le cas optimiste, où la création d'emploi suivra le rythme de ces 2 dernières années l'emploi créé sera de l'ordre de 3 millions et l'emploi total offert de l'ordre de 9 millions. En considérant que 50% de la population féminine de cette tranche d'âge serait inactive, il y aurait près 9,6 millions d'actifs âgés de 20 à 40 ans, 0,6 millions de plus que l'emploi total escompté. Les emplois sont naturellement occupés par les personnes âgées de 18 à 65 ans, il faudrait donc ajouter, aux demandeurs d'emplois âgés de 20-40 ans, les demandeurs d'emplois âgés de 40 à 65 ans¹. Par conséquent plus que par le passé, dans les deux prochaines décennies, le marché du travail des pays du Maghreb connaîtra un surplus de demandeurs d'emplois.

L'ensemble des indicateurs économiques, politiques et sociaux amènent à penser que les flux migratoires, au départ du Maghreb et de l'Algérie plus particulièrement, persisteront dans les prochaines années. En effet en Algérie par exemple, il ne semble pas que la crise économique soit près de trouver une solution positive d'autant que la persistance de la crise politique ne permet pas d'aboutir à un consensus sur une politique économique qui irait dans le sens d'une relance de la croissance économique s'inscrivant dans un processus de développement durable. Cette crise économique qui s'est amorcée à partir de la crise financière de 1986 s'est installée dans la durée. Le rétablissement des équilibres macro-économiques et l'aisance financière (rétablissement conjoncturel du marché pétrolier) n'ont pas donné les résultats escomptés au niveau de la croissance qui reste à un niveau relativement bas avec des taux de croissances proche des 3% alors que l'économie algérienne nécessite des taux supérieurs à 6% pour entamer son redressement. Hors hydrocarbure, l'appareil industriel public continue à se dégrader et les taux de croissance de la production industrielle sont négatifs depuis plus d'une dizaine d'années du fait de l'obsolescence de l'appareil de production et de la faiblesse de la productivité du travail. L'économie algérienne continue d'être dépendante du marché pétrolier (les exportations hors hydrocarbures représentent moins de 5% des recettes d'exportations).

¹ en l'an 2000, le nombre total de chômeurs en Algérie est estimé à 2,6 millions personnes. En 2010, la population active totale est estimé à près de 13,5 millions ; en l'absence de migrations, le nombre de chômeur sera de l'ordre de 4.5 millions.

Tous ces éléments combinés laissent peu de place, à court et moyen terme, à une issue positive à la crise, susceptible de créer une dynamique économique et sociale à même d'influer sur les projets migratoires d'une grande partie de sa jeunesse. Aux facteurs économiques et politiques il faut ajouter la dimension démographique du problème : la baisse rapide de la fécondité de ces dernières années ne doit pas cacher qu'entre 2005 et 2010 les générations les plus nombreuses des populations maghrébines seront âgées entre 20 et 40 ans. Or, c'est parmi ces tranches d'âges que se recrutent les candidats à l'émigration. Outre la pression qu'elles exerceront sur les structures de formation (professionnelle, secondaire et supérieure) elles se présenteront en très grand nombre sur un marché du travail incapable de répondre quantitativement et qualitativement à leur attente. Il faudrait s'attendre à une émigration importante pendant la prochaine décennie.

Evolution de la structure par sexe de la population algérienne

Pendant des années, l'émigration était principalement masculine. La structure de leur population montrait un déséquilibre entre les sexes dans les groupes d'âges compris entre 20 et 40 ans, les plus propices aux migrations. Généralement, un pays d'émigration a, dans ces groupes d'âges, des rapports de masculinité inférieurs à 100 (plus de femmes que d'hommes). C'était le cas des pays du Maghreb en général et de l'Algérie en particulier. Les recensements algériens de 1966 et de 1977 indiquent un déficit des populations masculines aux âges compris entre 20 et 40 ans. Alors que les rapports de masculinité sont supérieurs à 100 avant ces âges. Tandis que les recensements suivants indiquent des rapports de masculinité supérieurs à 100 jusqu'à 40 ans au recensement de 1987 et jusqu'à 50 ans dans celui de 1998 (Fig.1). Il y aurait actuellement plus d'hommes que de femmes aux différents âges jusqu'à 50 ans en Algérie. Globalement, le rapport de masculinité des 20-40 ans est passé de 94,6 en 1966, à 91,4 en 1977 pour remonter à 103,5 en 1987 pour retomber à 101,8 en 1998. La situation est pour le moment différente dans les pays voisins, le Maroc présente des rapports de masculinité inférieurs à 100 de 20 à 40 ans et la Tunisie de 25 à 40 ans (Fig. 2). Il y a plus de femmes que d'hommes dans ces tranches d'âge dans ces derniers pays.

Les changements dans la structure par sexe, aux âges les plus propices à la mise en œuvre d'un projet migratoire, induisent un certain nombre d'hypothèses. La première suppose qu'au cours de ces dernières années, il y aurait autant de femmes, sinon plus, que d'hommes dans les flux migratoires. La seconde hypothèse, part comme la première de l'idée d'un équilibre des sexes dans les flux migratoires, mais avec un recul du nombre d'émigrés auquel est associé une migration de retour masculine (bien que dans la décennie 1990 la violence armée ait entraîné de nouveaux flux migratoires). La troisième hypothèse reprend les termes de la seconde mais en y ajoutant une immigration masculine provenant des pays d'Afrique subsaharienne.

Fig. 1 Rapports de Masculinité aux recensements Algériens

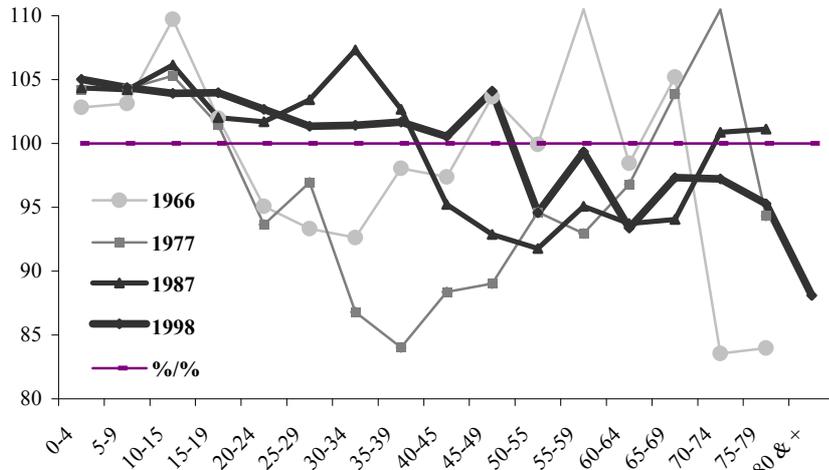
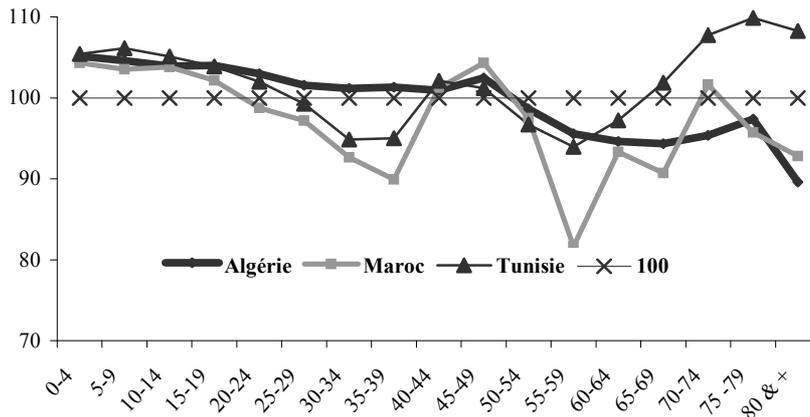


Fig. 2 Rapport de masculinité des Populations Maghrébines (2000)



Plus grande présence des femmes dans la migration,

La première hypothèse conduit à aborder la question de la présence des femmes dans les flux migratoires et de l'importance de son volume. L'analyse des flux montre que près de 200 000 Algériens ont émigrés entre 1991 et 2001 ; ils étaient moitié moins dans la décennie précédente. L'évolution du rapport de masculinité (103,5 en 1987 à 101,8 en 1998) indique bien un accroissement de la migration féminine au cours de la dernière décennie. Les migrants algériens se dirigent majoritairement vers l'Europe (la France principalement) mais ces dernières années, une migration de plus en plus importante se développe vers l'Amérique du nord (le Canada surtout, Tableau 4 et fig. 3). La moitié des flux annuels sont constitués par des demandes d'asile. Les demandeurs d'asile algériens en Europe ont représenté près de 90 000 personnes au cours de la période 1990-2001 ; ils étaient de l'ordre de quelques centaines dans la décennie précédente et ne concernait que les Pays-Bas et les pays scandinaves (UNCHR, 2002). Ils sont actuellement plusieurs milliers chaque année et s'adressent à tous les pays de la communauté européenne.

Les flux migratoires enregistrés à l'entrée du territoire français, pendant les années 1990, indiquent un équilibre des sexes. Les données statistiques concernant les entrées en France (tableau 5) montre que dans la période 1994-2001, un migrant sur deux est une femme. C'est probablement une des conséquences des dispositifs relatifs au regroupement familial. A partir du milieu des années 70, la transformation de la migration de travail en migration de peuplement a accru, en nombre et en proportion, la présence des femmes dans la population immigrée en Europe. Les procédures de regroupement familial instituées par les mesures de 1974 permettent aux immigrés, possédant un logement décent et les ressources nécessaires pour faire vivre leur famille, de ramener leur femme et leurs enfants². Il s'en est suivi une féminisation de la population immigrée : « *l'équilibre hommes-femmes est désormais atteint alors que pour des raisons historiques, la population immigrée avait toujours été majoritairement masculine* (Borrel, 2000)».

Cependant, le regroupement familial n'est pas la seule cause de féminisation des flux à l'entrée sur le territoire français. En effet, une autre étude constate l'augmentation du taux d'activité des femmes immigrées ayant pour origine « *un changement de comportement [...] et à l'arrivée en France de femmes dont le taux d'activité est un peu supérieur à celui de l'ensemble des femmes immigrées* (Borrel, 2001). » Les statistiques de l'O.M.I. montrent qu'en France, aussi bien pour les Marocains que pour les Algériens, plus du quart des immigrés enregistrés dans le cadre de la procédure de « recrutement de travailleurs permanents » sont des femmes (28 % des Algériens, 23 % des Marocains et 15 % des Tunisiens, OMISTAT, 1990 à 2002). Le constat est valable pour les étudiants à l'entrée du territoire français. Il y aurait ainsi une proportion de plus en plus grande de femmes qui émigrent pour des raisons de travail ou d'études. Cependant cette migration est insuffisante à expliquer totalement l'évolution du rapport de masculinité.

Tableau 4 : Emigration algérienne vers l'Europe et l'Amérique

Total - Immigrants et résident non permanents	Canada (2001)	USA (2001)	Europe (1999)
	20 770	19 095	747 943
Population des immigrants	19 100	19 095	747 943
Avant 1961	370		81 234*
1961-1970	855		124 906*
1971-1980	780		99 180*
1981-1990	1 910	1 086	84 518*
1991-2001	15 180	6 326	173 099
1991-1995	3 270	2 050	75 805
1996-2001	11 910	4 276	97 294
non permanents	1 675		

Sources : Censur USA et Canada, Sopemi, *recensement français 1999

² Depuis son institution jusqu'en 1999 la procédure de regroupement familial a permis à 330000 marocains, 160000 algériens et 100000 tunisiens d'en bénéficier et de rentrer sur le territoire français.

Tableau 5 : Nombre d'admissions au séjour régulier de ressortissants algériens en France par année d'admission

Sexe	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Femmes	5 250	4 290	5 075	6 982	7 525	6 200	6 368	8 600
Ensemble	10 911	8 564	8 469	12 412	14 523	12 103	12 760	18 555
% de femmes	48,1	50,1	59,9	56,2	51,8	51,2	49,9	46,3

Sources : élaboration par l'INED (X. Thierry) à partir de sources communiquées par le ministère de l'Intérieur et des annuaires statistiques de l'Office des migrations internationales.

Faiblesse de la migration de retour et ralentissement de l'émigration algérienne

La migration algérienne était à l'origine une migration de travail. Les migrants, le plus souvent des hommes analphabètes et d'origine rurale, laissaient au pays femmes et enfants. Ils étaient sensés retourner au pays une fois leur période d'activité terminée. Le « Mythe du retour » a naturellement pris fin avec l'arrêt de la migration pour raison de travail et la mise en œuvre de la procédure de regroupement familial. Au moment où sonnait le glas de ce mythe, certains gouvernements européens ont mis en œuvre des dispositifs d'aide au retour des immigrés vers les pays de naissance. Quelle a été son efficacité ? Existe-t-il une migration de retour ? Quelle est son importance ? Est-elle susceptible de contribuer à rééquilibrer d'une manière significative le rapport de masculinité ? La réponse à la première question est affirmative sans aucune hésitation ; les chiffres ci-dessous montrent qu'un nombre non négligeable de personnes retournent dans leur pays de naissance, soit suite à l'échec de leur projet ou bien après avoir atteint les objectifs assignés à leur migration. Cependant, l'évaluation de son importance et de son impact sur le rééquilibrage du rapport de masculinité est loin d'être évident. Si les recensements marocains permettent d'évaluer le nombre d'émigrés marocains retournés au pays (117 000 au recensement de 1994, 68 000 en 1982) c'est loin d'être le cas des recensements algériens. Il est nécessaire de recourir aux données disponibles en France, pays qui accueille 91,6 % des émigrés algériens³.

Les dispositifs incitatifs d'aide au retour des immigrés dans leur pays de naissance n'ont connu de succès retentissant, si l'on en croit les statistiques disponibles. En France, entre 1984 et 2001, 12 751 algériens et 4 068 Marocains ont en bénéficié (Lebon, 2002). Cependant, en dehors des dispositifs gouvernementaux, une migration de retour existe ; elle concerne principalement des retraités :

« Le groupe statistique du haut conseil à l'intégration a également innové en exploitant les données de la protection sociale sur le lieu de versement des retraites. Il en ressort que les retours au pays pour motif de retraite sont importants : plus de 90 000 personnes ont quitté la France pour toucher une pension en Algérie dans les dernières années, soit un flux de retour de 9 100 personnes par an. Le flux annuel atteint 1 400 départ pour le Maroc... (Héran, 2002) »

Si l'on en croit ces chiffres, dans la dernière décennie, en moyenne 12 000 algériens émigreraient en France chaque année alors que plus de 9 000 retraités retourneraient en Algérie. Cependant, les retraités ont plus de 60 ans, ils n'ont pas la possibilité d'influer sur la structure par sexe des personnes âgées de 20 à 40 ans. Il est, par conséquent, nécessaire de rechercher dans l'évolution des flux migratoires eux-mêmes la réponse aux questions posées.

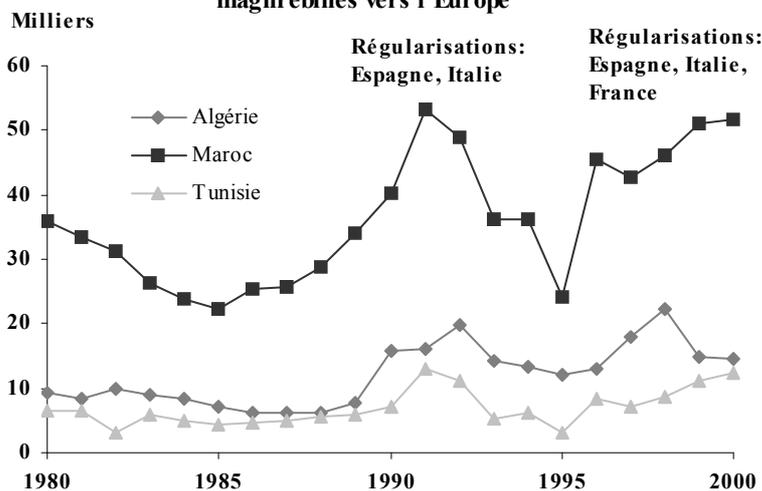
Si cours de la décennie écoulée, près de 200 000 algériens ont émigré vers l'Europe et l'Amérique du nord ; les Marocains ont été deux fois plus nombreux (Fig. 4). Le Maroc est ainsi devenu le premier pays d'émigration de la région avec 1,5 millions de Marocains résidents à l'étranger, 0,8 million d'Algériens et 0,35 de tunisiens⁴. En effet, l'émigration

³ Près de 2 maghrébins immigrée en Europe sur 3 résident en France. Comparativement aux chiffres de 1981 (78,4% de maghrébins résident en France) on constate une diversification croissante des zones d'arrivée avec des projets migratoires qui intègrent de plus en plus des zones non européennes (USA et Canada³).

⁴ Dans ces chiffres nous ne prenons pas en compte les originaires de ces pays nés français en France. Car ils n'ont pas opéré de migrations.

algérienne aurait connu au cours des dernières années un ralentissement important, certains ont même avancé l'idée de l'arrêt de l'immigration algérienne pour raison de travail (Khandriche, 1999). Ce ralentissement a été amorcé à la faveur de la décision algérienne prise en 1973 d'interrompre l'émigration vers la France et l'instauration d'une décision imposant une autorisation préfectorale de sortie du territoire algérien. Elle encouragea même les expatriés à revenir au pays, sans grand succès cependant (Fargues, 20003). De l'autre côté, en 1974, le gouvernement français a mis en place un dispositif qui a rendu plus difficile l'accès au territoire français aux demandeurs d'emplois. De ce fait, l'émigration algérienne vers la France s'est prolongée principalement à la faveur des procédures de regroupement familial ; mais elle a été sur ce plan relativement moins importante que celle des Tunisiens et Marocains. Ainsi d'après les statistiques de l'O.M.I., 161 055 Algériens ont bénéficié en France de la procédure de regroupement familial de 1969 à 1999, ils étaient 329 864 Marocains et 100 937 Tunisiens à en bénéficier pendant la même période. Il semble que les dispositifs mis en place des deux côtés de la Méditerranée ont infléchi « la culture de la migration » dans la population algérienne.

Fig. 4 Evolution des flux annuels des migrations maghrébines vers l'Europe



Le regroupement familial a contribué à accélérer le processus de dissolution du système patriarcal et les rapports communautaires déjà enclenché par les actions de l'Etat national dans le pays de départ. Les immigrés qui laissaient femmes et enfants dans le pays de départ sous la protection du groupe familial et de la communauté villageoise, envoyaient en contrepartie une partie de leur revenu et assuraient la prise en charge des nouveaux immigrés (cousin ou habitant du même douar). Le regroupement familial a brisé cet accord tacite et par suite les flux financiers vers l'Algérie ont connu un net fléchissement et les immigrés installés en France n'étaient plus astreint à prendre en charge les néo-immigrés. La présence de l'épouse en pays d'arrivée était, elle-même, une raison suffisante pour imposer une certaine distance. Les nouveaux candidats à l'émigration, par conséquent, bénéficient de moins en moins des réseaux communautaires de soutien que les générations d'immigrants précédentes avaient eu à leur disposition. Les dynamiques migratoires enregistrent elles-mêmes des différences importantes dans leur nature même entre le Maroc d'une part et l'Algérie et la Tunisie d'autre part. En ce qui concerne ces deux derniers pays la première phase migratoire semble progressivement touché à sa fin (population rurale, analphabète et sans qualification se dirigeant vers les emplois de l'industrie et de la construction en priorité) au profit d'une nouvelle vague migratoire qui a commencé à se dessiner au cours des années quatre-vingt et

qui concerne des populations urbaines scolarisées à différents degrés, proportion de plus en plus grande de femmes prenant l'initiative de la migration et s'orientant vers les emplois tertiaires privilégiant les services aux entreprises et aux particuliers. (Hamdouche & cie, 2001)

Au cours des années 70, la politique algérienne relativement défavorable à l'émigration, contraste avec celles de leurs voisins marocains et Tunisiens qui ont mené des politiques encourageant l'émigration de leurs ressortissants. Les Marocains surtout et les Tunisiens, dans une moindre mesure voyaient dans l'émigration de leurs ressortissants, un moyen de réduire le chômage « *sur le marché du travail local, d'attirer des devises dans l'économie nationale, et d'élever les qualifications de la main-d'œuvre nationale, en prévision de son retour* (Fargues, 2003) » Les Algériens quant à eux escomptaient sur les recettes pétrolières pour régler les problèmes du sous développement et du chômage.

Cependant, les mesures administratives et politiques ne peuvent suffire à elles seules à expliquer un tel fléchissement de l'émigration algérienne ; les mesures économiques et sociales y ont contribué. Les plans d'industrialisation de l'Algérie et le développement du secteur des BTP qui en découlait ont probablement absorbé une part non négligeable des candidats à la migration. D'autre part, la scolarisation de masse a fait reculer l'analphabétisme dans les nouvelles générations. Il se situe autour de 30 % de la population des 10 ans et plus (un peu moins de 30 % en Tunisie et un peu plus de 50 % au Maroc) ; il était au moment des indépendances supérieur à 90 %. Ce recul de l'analphabétisme est le résultat des progrès de la scolarisation des enfants d'âge scolaire. En effet, ni en Algérie ni dans les autres pays du Maghreb n'a été mené, à l'instar de Cuba par exemple, une politique d'éradication de l'analphabétisme.

Le moins grand nombre de migrants au départ de l'Algérie (en comparaison avec le Maroc par exemple) relève aussi de l'évaluation des risques de la migration chez les candidats potentiels. Les migrations des années cinquante et soixante jusqu'au milieu des années soixante dix concernaient des ruraux analphabètes jeunes que le monde agricole de départ ne pouvait supporter. Le groupe familial mobilisait les ressources nécessaires à la migration et en retour le migrant contribuait à la survie du groupe par l'envoi d'une partie de l'épargne. A cette époque, plus de 80 % de la population active dépendait dans les trois pays de l'agriculture. Or aujourd'hui seul le Maroc a une population active dans l'agriculture supérieure à 50% de la population active totale (moins de 20% en Algérie et en Tunisie). La migration marocaine combine ainsi les formes anciennes et les formes nouvelles qui elles concernent des populations urbaines, plus instruites que leurs parents et dont la migration devient un projet individuel. Pour les nouveaux profils de migrants le coût de la migration et les risques qui en découlent deviennent des éléments dans la décision de rendre le projet d'émigration réalisable ou non. Si la migration est un processus de sélection, elle est plus sévère lorsqu'on est capable d'évaluer les chances de succès ou d'échecs que lorsque l'individu considère qu'il n'a plus rien à perdre et tout à gagner de la migration.

Tous ces éléments expliquent le recul de l'émigration algérienne au cours de ces vingt dernières années ; bien que la dégradation de la situation politique ait entraîné un regain des flux migratoires. Mais la migration qui drainait les ruraux, analphabètes de sexe masculin a laissé place à une migration d'urbains, hommes et femmes, parfois en couple. Par conséquent, ce type de migration a peu d'impact sur l'équilibre des sexes de la population âgée de 20 à 40 ans. Cela pourrait expliquer partiellement l'évolution des rapports de masculinité à ces âges. Il nous reste cependant à étudier l'impact possible de la migration de transit africaine.

De la migration de transit à l'immigration ?

L'arrêt de l'immigration pour raison de travail décidé en France en 1974, et les réglementations plus en plus stricte des pays de l'union européenne en matière d'admission et de séjour en vue d'atteindre l'objectif « d'immigration zéro » ont eu deux répercussions majeures : la première a été la diversification progressive des pays d'arrivée, les migrants se sont dirigé vers un plus grand nombre de pays européens, proches du Maghreb (Espagne et Italie) mais aussi la Belgique, les Pays bas et l'Allemagne ; la seconde répercussion a été le développement de l'immigration clandestine au fur et à mesure que les mesures aux frontières de l'Europe de Maastricht visant à limiter l'entrée légale des candidats à l'immigration se renforçaient et gagnaient en efficacité.

L'ampleur de l'immigration clandestine s'évalue par le nombre des régularisations ou d'arrestation de personnes en situation irrégulière. Les régularisations ont concerné un peu moins 320 000 originaires du Maghreb ; avec un taux de régularisation estimé à un peu plus de 70 %, il y aurait environ 456 000 demandes de régularisation émanant d'individus originaires des trois pays du Maghreb (Tableau 6). Par pays, le Maroc se distingue par le nombre de ses ressortissants ayant bénéficié d'une régularisation 231 000 au total (51 % en Italie et 35 % en Espagne) suivi par la Tunisie plus de 57 000 (62 % en Italie) et l'Algérie 31 000 (88 % régularisés en France). « *Les Marocains représentent le plus fort contingent d'étrangers arrêtés en Italie et en Espagne, dépassant de beaucoup les immigrants de Tunisie et d'Algérie* » (OIM, 2000)

Comme pour l'immigration légale, les flux en provenance d'Algérie semblent relativement peu important comparativement à ceux provenant du Maroc ou de la Tunisie. On pourrait penser que la proximité des côtes espagnoles favorise la migration marocaine en Espagne et celle des côtes italiennes la migration tunisienne et pourrait ainsi expliquer le nombre relativement moins important de la migration clandestine algérienne ; les côtes espagnoles ou Italiennes se trouvent à plus de 100 km des côtes algériennes qui leurs sont les plus proches. Mais l'examen des régularisations (Tableau 6) montre que le nombre de Marocains régularisés en Italie est supérieur au nombre de Tunisiens, par conséquent l'explication ne peut pas se situer sur la distance des côtes respectives.

La faiblesse relative du nombre d'algériens dans la migration clandestine s'explique probablement par une différence d'approche et d'appréciation du risque de la migration entre les ressortissants des différents pays et en grande partie par l'inexistence de réseaux de passeurs à partir de l'Algérie contrairement aux deux pays voisins. Il semble qu'en Algérie les potentiels « passeurs d'immigrés illégaux » soient plus intéressés par les profits liés aux spéculations de type commercial ou autres. Devant l'inexistence ou la faiblesse de tels réseaux les ressortissants de l'Afrique sub-saharienne transitant par l'Algérie se rendent au Maroc ou en Tunisie pour le passage vers l'Espagne ou l'Italie (Tableau 7).

Le Maghreb est ainsi devenu une zone de transit et un relais de la migration clandestine africaine vers l'Europe. La presse locale fait état régulièrement de la concentration de personnes originaires de l'Afrique sub-saharienne, en Algérie proche de la frontière Algéro-Marocaine ou à proximité des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, en attente d'une opportunité de traverser la Méditerranée. Maliens, Sénégalais, Congolais et Nigériens en majorité, ils sont de plus en plus nombreux à prendre le risque de traverser le Sahara pour rejoindre les villes méditerranéennes après un périple de plusieurs milliers de kilomètres qui est loin d'être sans dangers.

Pendant longtemps, les migrants d'Afrique subsaharienne qui empruntaient cette voie n'avaient que les soucis du franchissement de la frontière européenne. Cependant, à la suite de la signature d'accord de réadmission avec les pays du Maghreb et à la faveur du processus Euro-méditerranéen lancé à Barcelone en 1995, ces pays prennent de plus en plus en charge la répression de la migration clandestine. L'aide européenne au développement est de plus en

plus conditionné à la coopération dans ce sens. La revue de la gendarmerie algérienne⁵ annonce 28 828 africains en situation irrégulière ont été arrêtés au cours de ces dernières années, 4 273 en 2001, 4 118 en 2002 et 4 870 en 2003 ; 7 186 d'entre eux ont fait l'objet d'une reconduite aux frontières. Les Marocains (tableau 8) et les Tunisiens développent des efforts similaires pour juguler les flux de migrants provenant de l'Afrique subsaharienne. Au cours des cinq dernières années, les autorités tunisiennes affirment avoir arrêté, au large de leurs côtes, 20 000 Tunisiens et 12 000 étrangers qui se dirigeaient vers les côtes italiennes. Devant les difficultés rencontrées pour accéder aux pays de l'union européenne et d'autres part le refoulement systématique vers le territoire algérien des migrants subsahariens arrêtés au Maroc, ils sont finalement amenés à s'installer durablement sur le territoire algérien, même si leur objectif final reste fondamentalement l'Europe.

La ville de Tamanrasset, situé à l'extrême sud du Sahara algérien, point d'entrée de la migration subsaharienne a vu sa population passer de 3 000 personnes, dont 332 subsahariens, en 1966, à 65 397 personnes en 1998, dont 31 300 subsahariens, essentiellement des Nigériens et des Maliens. Entre les recensements de 1987 et 1998, le taux de croissance annuel moyen de la ville a été supérieur à 16,1 %. Une autre ville saharienne, par où transite cette migration vers le Nord, connaît, elle aussi, un taux de croissance très élevé, 15 % par an durant la période inter censitaire. Seuls les agglomérations proche des champs pétroliers ou gazières connaissent des taux de croissance d'une aussi grande ampleur : Hassi Messaoud (14,4 %) et Hassi R'Mel (8,8 %). Dans toutes les villes placées sur l'itinéraire menant vers l'Europe, il y a une visibilité croissante de cette nouvelle composante de la population algérienne « *Un simple tour dans les artères principales de la ville (Ouargla, ville du centre du Sahara) dans certaines exploitations agricoles ou chantiers, laisse transparaître le nombre grandissant de clandestins, malgré les chiffres officiels des expulsions.* »⁶ A Maghnia, ville situé à la frontière algéro-Marocaine, il serait plus de 800 à attendre un hypothétique passage. Certains d'entre eux ont été expulsés du Maroc à plusieurs reprises.

En Algérie, malgré un taux de chômage très élevé (23,7 % en 2003 selon l'office national de la statistique) ils trouvent à s'employer dans les chantiers de travaux publics gérés par des entreprises privées qui les exploitent outrageusement pour des salaires de misère. Ils sont souvent victimes des abus de pouvoir des employeurs: « *Ces jeunes désespérés sont, [...] pris en charge sans aucun salaire, mais uniquement pour le gîte et le couvert, des années durant. Ils sont soumis à une exploitation intensive* »⁷. Cependant, la plupart d'entre eux trouvent à s'employer au noir dans des entreprises du secteur formel. La déréglementation du marché du travail et le développement du secteur privé dans les BTP et les services favorisent leur accès à l'emploi pour un salaire inférieur au salaire minimum garanti ; en attente d'une opportunité pour passer en Europe, ils acceptent toutes les possibilités de travail sans possibilité de recours contre toutes formes d'abus.

Quel est le nombre de migrants subsahariens ? Le chiffre de 300 000 est avancé par des sources officieuses (Bensaad, 2003). Quel crédit peut-on lui accorder ? L'illégalité du séjour et l'objectif de rejoindre l'Europe dès que possible ne sont pas de nature à inciter les personnes à répondre positivement à une opération de dénombrement ou de recensement dont le dernier a été effectué en 1998. La répartition de la population selon la nationalité où le pays de naissance n'a pas jusqu'à ce jour fait l'objet d'une estimation par les services statistiques algériens. Officiellement, selon des sources consulaires, il y aurait, en Algérie, près de 100 000 personnes de nationalités étrangères, dont 30 000 Tunisiens et près de 25 000 Marocains, ainsi que quelques milliers de personnes de nationalité française et quelques centaines de Syriens.

⁵ El moudjahid du 15/03/2004

⁶ Reportage sur la ville de Ouargla, El Watan du 31/01/2004.

⁷ Reportage sur la ville d'Adrar, El Watan du 04/02/2003

L'immigration « d'attente ou par défaut » des subsahariens est un phénomène trop récent, il n'a pris véritablement d'importance qu'au cours des derniers mois. Il est postérieur au dernier recensement algérien. En plus, cette immigration n'est pas autorisée, par conséquent, les migrants n'auraient aucun intérêt à se faire recenser ; leurs conditions même d'existence, faites de précarité, les inciteraient à échapper à une opération de recensement. Cependant, le constat général montre une visibilité plus grande des subsahariens dans l'ensemble des villes qui jalonnent la migration vers l'Europe. Les possibilités d'emploi liées à la déréglementation du marché du travail, peuvent transformer cette attente en migration de travail puis de peuplement selon le schéma classique constaté en Europe, notamment en Espagne et en Italie.

Par conséquent les changements dans la répartition par sexe de la population algérienne ne peuvent que résulter de facteurs internes à la société algérienne : il y a plus de femmes dans les migrations à partir de l'Algérie et un équilibre des sexes dans les flux migratoires. Un autre fait incontestable est sans conteste le ralentissement des flux migratoires. S'il y a moins de migrants, moins d'hommes seuls et autant d'hommes que de femmes dans les flux alors le rapport de masculinité ne peut-connaître de modifications substantielles par la migration.

Tableau 6 : Principales opérations de régularisation d'immigrés clandestins originaires du Maghreb

Pays	France		Italie				Espagne			
	1981	1997-98	1987-88	1991	1996	1998-00	1985-86	1991	1996-97	2000
Algériens	11 700	12 500	671*	2132*	?	?	116**	3047**	616	?
Marocains	16 700	9 200	21 700	49 900	23 000	46 918	7 900	49 200	7 000	60 000
Tunisiens	17 300	4 100	10 000	25 500	?	?	0	213	27	?
Maghreb	45 700	25 800	32 371	77 532	23 000	46 918	8 016	52 460	7 643	45 700

Sources : SOPEMI, 1999 à 2003, OCDE, *Le Migrazione Mghrebine, caccucci Editore, Bari 1995, p.141 ;**idem p. 196

Tableau 7 : Immigrants arrêtés dans le détroit de Gibraltar

Année	Maroc	Algérie	Afrique	Autres	total
1 993					4 952
1 994					4 189
1 995					5 287
1 996	6 701	815	142	83	7 741
1 997	5 911	1 050	113	274	7 348
1 998	5 724	1 002	76	229	7 031
1 999	5 819	661	148	550	7 178
2 000	12 858	253	3 431	343	16 885
1993-2000	37 013	3 781	3 910	1 479	46 183

Source : guardia civil Pablo Pumares, L'immigration subsaharienne et la politique migratoire espagnole Cahier des migration internationales BIT, pp. 52-94

Tableau 8: Migrants subsahariens arrêtés au Maroc en 2001

Pays d'origine	Total migrants arrêtés
Sierra Leone	2 245
Mali	1 625
Sénégal	1 177
Nigeria	798
Guinée	519
Ghana	480
Congo	149

Source : Mission d'identification au Maroc, juillet/octobre 2002 ; Commission européenne. Rapport final, (cité par Lahlou, 2003)

BIBLIOGRAPHIE :

Attané I. & Courbage Y., 2001, « *La démographie en Méditerranée* », Paris, édition Economica, collection les fascicules du plan Bleu, 249 p.

Bensaâd A., 2003, Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin, *Revue Européenne des migrations internationales*, 2003 (19) 1, pp. 7-28,

Eurostat, 2002, Statistiques sociales européennes : démographie, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, cédérom (CD), 171 p.

Fargues, Ph., 2003, L'émigration en Europe vue d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, *Revue Esprit*, décembre 2003, p. 125-143

Héran F., 2002, les recherches sur l'immigration et l'insertion : avancées, débats, perspectives, in *Immigration, marché du travail, intégration*, commissariat général du plan, Paris, la documentation française, p. 11-102

Khandrich M., Bennacer A. & Kouidri M., 1999, « *Le nouvel espace migratoire franco-algérienne des données et des hommes* », Aix-en-Provence, Edisud, 167 p.

Lebon A., 2002, *Migrations et naturalisations en France, 2001*, Paris, La Documentation Française, 118 p.

Lahlou M. 2003, Le Maghreb et les migrations des Africains du Sud du Sahara, colloque de Casablanca 13,14 et 15 juin 2003 « entre mondialisation et protection des droits- dynamiques migratoires marocaines : histoire, économie, politique et culture » 30 p.

Thierry X., 2001, La fréquence des renouvellements des premiers titres de séjour, *Population*, 56 (3), 2001, p.451-458

SOPEMI, Tendances des migrations internationales rapports annuels, édition 1996 à 2003Système d'observation permanente des migrations, OCDE, 414 p.